

# TRAIL du Moulin

## 25 avril 2021

La Chapelle St Florent, Mauges sur Loire



**2 courses**  
2x250 coureurs

**20 km**  
Trail découverte  
370m de dénivelé +

**10 km**  
Course nature  
170m de dénivelé +

**Départ 9h**

Inscriptions à partir du 11 janvier 2021  
[www.timepulse.run](http://www.timepulse.run)



# « Trail du Moulin de l'Épinay » 25 avril 2021

La troisième édition du trail du Moulin de l'Épinay ne sera certainement pas une édition comme les autres, la situation sanitaire actuelle nous privant de nombreuses « libertés ». Afin que cette édition puisse avoir lieu et se dérouler en toute sécurité, nous adaptons le fonctionnement et la mise en place du trail dans le but de limiter les risques de contamination et de faire de cette manifestation un temps sportif respectueux des règles sanitaires en vigueur.

Nous veillerons à imposer les gestes barrières en vigueur sur l'ensemble du site (port du masque, solution hydroalcoolique à disposition...) tout en aménageant des espaces réservés aux participants.

En fonction de la situation sanitaire certaines règles pourraient être amenées à évoluer !

## **Les règles principales sont :**

- Chaque participant s'engage à remettre la fiche : « Trail du Moulin de l'Épinay » 25 avril 2021 Engagement des coureurs (lutte contre la COVID-19)
- Le port du masque sera obligatoire à l'échauffement, au départ ainsi que sur le début de la course (500m) et après le passage de la ligne d'arrivée. Chaque coureur devra garder son masque sur lui pendant la course.
- Les courses se font en autonomie complète. Un ravitaillement en emballage individuel est prévu seulement à l'arrivée.
- Le public est autorisé en dehors des zones réservées aux coureurs et doit être muni d'un masque et respecter les consignes relatives aux gestes barrières.
- Pas de vestiaire ni de zone de stockage pour le matériel des coureurs (sac, clefs...)
- Aucun lieu de convivialité n'est prévu.

# Sommaire

## Règlement des épreuves

<b>Préliminaire</b>	<b>p.4</b>
<b>1. Lieu, date et nature de la compétition</b>	<b>P.4</b>
<b>2. Organisateur</b>	<b>P.4</b>
<b>3. Conditions de participation</b>	<b>P.4</b>
<b>3.1 Catégorie d'âge</b>	<b>P.4</b>
<b>3.2 Certificat médical</b>	<b>P.5</b>
<b>3.3 Droit d'inscription</b>	<b>P.5</b>
<b>3.4 Clôture des inscriptions</b>	<b>P.5</b>
<b>3.5 Athlètes handisport</b>	<b>P.5</b>
<b>3.6 Mineurs</b>	<b>P.5</b>
<b>3.7 Dossard</b>	<b>P.6</b>
<b>3.8 Rétractation</b>	<b>P.6</b>
<b>3.9 Acceptation du présent règlement</b>	<b>P.6</b>
<b>4. Cession de dossard</b>	<b>P.6</b>
<b>5. Assurances</b>	<b>P.6</b>
<b>5.1 Responsabilité civile</b>	<b>P.6</b>
<b>5.2 Assurance dommages corporels</b>	<b>P.6</b>
<b>6. Règles sportives</b>	<b>P.7</b>
<b>6.1 Jury</b>	<b>P.7</b>
<b>6.2 Aide aux concurrents</b>	<b>P.7</b>
<b>6.3 Suiveurs</b>	<b>P.7</b>
<b>6.4 Bâtons</b>	<b>P.7</b>
<b>6.6 Limites horaires</b>	<b>P.7</b>
<b>6.7 Abandon</b>	<b>P.7</b>
<b>6.8 Chronométrage</b>	<b>P.7</b>
<b>7. Classements et récompenses</b>	<b>P.7</b>
<b>7.1 Classements</b>	<b>P.7</b>
<b>7.2 Récompenses</b>	<b>P.7</b>
<b>7.3 Publication des résultats</b>	<b>P.8</b>
<b>8. Ravitaillements</b>	<b>P.8</b>
<b>9. Sécurité et soins</b>	<b>P.8</b>
<b>9.1 Voies utilisées</b>	<b>P.8</b>
<b>9.2 Sécurité des concurrents</b>	<b>P.8</b>

<b>9.3 Entraide entre concurrents</b>	<b>P.8</b>
<b>10. Protection de l'environnement</b>	<b>P.8</b>
<b>11. Droit à l'image</b>	<b>P.8</b>
<b>12. Force majeure</b>	<b>P.9</b>
<b>13. Annulation</b>	<b>P.9</b>
<b>DÉROULEMENT DES ÉPREUVES et COVID-19</b>	<b>P.10</b>
<b>1- Arrivée sur site</b>	<b>P.10</b>
<b>2 - La zone de départ et arrivée</b>	<b>P.10</b>
<b>3 - La zone des dossards</b>	<b>P.11</b>
<b>4 - La zone d'échauffement</b>	<b>P.11</b>
<b>5 - Le départ</b>	<b>P.11</b>
<b>6- Ravitaillement</b>	<b>P.12</b>
<b>7- L'arrivée</b>	<b>P.12</b>
<b>Annexes</b>	
<b>Engagement des coureurs</b>	<b>P.13</b>
<b>Autorisation parentale</b>	<b>P.14</b>
<b>Plan des parcours</b>	<b>P.14 et 16</b>

**« TRAIL DU MOULIN DE L'EPINAY »,  
le dimanche 25 AVRIL 2021.**

**Règlement des épreuves**

**Preliminaire**

*La manifestation pedestre, objet du present règlement est interdite à tous engin à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.*

**1. Lieu, date et nature de la compétition**

- Un « **Trail Découverte** » de catégorie XXS : 20km, 370m de dénivelé +, départ échelonné à partir de 9h00 de l'esplanade du Moulin le dimanche 25 avril 2021
- Une « **Course Nature** » de catégorie XXS : 10km, 170m de dénivelé +, départ échelonné à partir de 9h20 de l'esplanade du Moulin le dimanche 25 avril 2021
- L'arrivée des deux épreuves se fera au pied du Moulin.

**2. Organisateur**

Association « Un village un Moulin », 3 l'Epina y - La Chapelle St Florent, 49410 MAUGES-SUR-LOIRE, 02 41 72 73 33, [contact1@moulinepinay.com](mailto:contact1@moulinepinay.com), <https://moulinepinay.com>

**3. Conditions de participation**

Le Trail du Moulin de l'Epina y est une manifestation inscrite au calendrier de la FFA 49 et donnera donc lieu à un classement lié au temps.

***La participation à la manifestation est conditionnée à :***

**3.1 Catégorie d'âge :**

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

Les « Juniors à Masters » nés en 2003 et avant peuvent participer au « Trail découverte » (20km)

Les « Cadets à Masters » nés en 2005 et avant peuvent participer à la « Course nature » (10km)

### 3.2 Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, **délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée (FFCO, FFTRI, FFPM, UNSS, UGSEL, UFOLEP)**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

**Tous les documents doivent être remis au moment de l'inscription. Aucun autre document ne sera accepté et aucunes inscriptions ne sera validée sans les documents nécessaires.**

### 3.3 Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

**15€30** (14€ + 1€30 frais d'inscription) pour le Trail nature (20km)

**9€30** (8€ + 1€30 frais d'inscription) pour la course nature (10 km)

L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site TimePulse ([www.timepulse.run](http://www.timepulse.run)). Aucune inscription ne sera validée avant réception de la licence ou du certificat et du règlement.

### 3.4 Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :

vendredi 23 avril à 12 h

### 3.5 Athlètes handisport

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

### 3.6 Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

### 3.7 Dossard

A l'arrivée sur site un dossard est remis aux athlètes sur présentation d'une pièce d'identité. L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation, sur la poitrine. (l'athlète doit prévoir de quoi le fixer)

### 3.8 Rétractation

- Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation le jour de la manifestation.

- En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par mail avec accusé de réception à : [contact1@moulinepinay.com](mailto:contact1@moulinepinay.com) avant **le vendredi 23 avril à 12h**.

- En cas de rétractation de l'athlète pour raison médicale ou sanitaire le jour de la course (justifiée par un certificat médical ), ses frais lui seront remboursés avec une retenue de **2€30** pour frais administratifs.

### 3.9 Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## 4. Cession de dossard

il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par mail avec accusé de réception à : [contact1@moulinepinay.com](mailto:contact1@moulinepinay.com) avant **le vendredi 23 avril à 12h**.

## 5. Assurances

### 5.1 Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance « Responsabilité civil vie associative » contrat n° 046360054002 souscrite auprès de Groupama Loire Bretagne

### 5.2 Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### **6.1 Jury**

Le jury est composé des membres du comité d'organisation, sous l'autorité du président de l'association « Un Village Un Moulin ». Leurs décisions sont sans appel.

### **6.2 Aide aux concurrents**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement, est interdite et disqualificative.

### **6.3 Suiveurs**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

### **6.4 Bâtons**

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

### **6.5 Assistance**

Aucune assistance n'est autorisée, en dehors de celle de l'organisation.

### **6.6 limites horaires**

Le temps maximum alloué pour la course « Trail découverte » (20km) est de 3h

Le temps maximum alloué pour la course « Course nature » (10km) est de 2h

Au delà de ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité, le dossard devra être retiré et les coureurs devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

### **6.7 Abandon**

En cas d'abandon, le coureur devra se signaler dès que possible "auprès de signaleurs sur le parcours ou à l'arrivée" de façon à pouvoir tenir à jour l'effectif de concurrents en course.

### **6.8 Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrées au dossard. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## **7. Classements et récompenses**

### **7.1 Classements**

Il sera établi un classement lié au temps réalisé pour finir la course.

### **7.2 Récompenses**

Pour les deux courses :

- à tous les arrivants : un gobelet du moulin et un sachet de farine

- aux 3 premiers et 3 premières de chaque course un trophée « moulin » et une entrée gratuite pour visiter le moulin de l'Épinay.

### **7.3 Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet :

***<https://www.timepulse.run>***

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ce site en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## **8. Ravitaillements**

Ces courses sont en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires et au minimum un ravitaillement liquide.

Un ravitaillement liquide et solide sera distribué à l'arrivée.

## **9. Sécurité et soins**

### **9.1 Voies utilisées**

La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

### **9.2 Sécurité des concurrents**

La sécurité est assurée par un médecin et La Croix Rouge présents sur le site pendant toute la durée de la manifestation.

### **9.3 Entraide entre concurrents**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **10. Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## 12. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de dossier 1€30), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Si annulation, l'organisateur communiquera sur le site internet du moulin de l'épinay :

<https://moulinepinay.com>

## DÉROULEMENT DES ÉPREUVES et COVID-19



vue aérienne de la « zone de manifestation »

### **1 - Arrivée sur site :**

Les coureurs et les accompagnateurs sont invités à se garer sur un des parkings indiqués à proximité de l'esplanade du moulin et à se rendre sur celle-ci à pieds.

L'esplanade du moulin a été découpée en 3 zones (allant du moulin au terrain de foot) afin de limiter au maximum le brassage des personnes.

### **2 - La zone de départ et arrivée**

Elle est réservée aux coureurs et à l'équipe de bénévole qui organise la manifestation sportive. Un stand sécurité est présent dans cette zone. Un couloir réservé aux coureurs relie la zone d'échauffement à la zone de départ



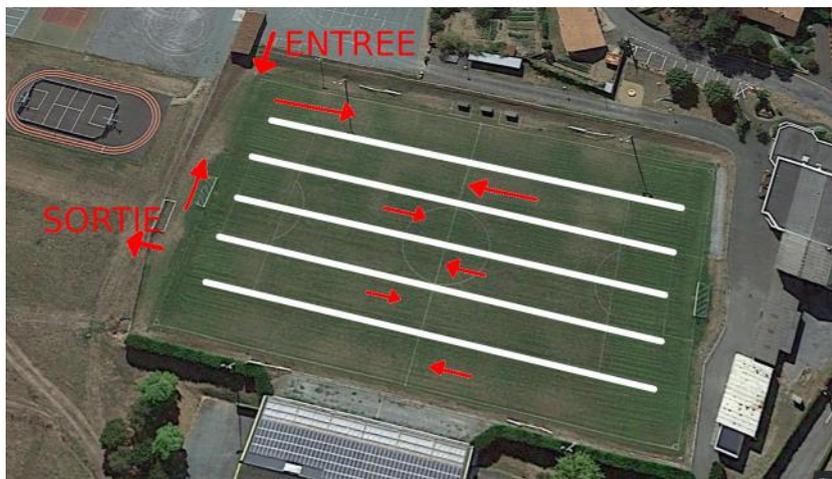
### 3 - La zone des dossards

Le city stade de la commune, à proximité du parking n°1, sera utilisé pour que les coureurs puissent récupérer leurs dossards sur présentation d'une pièce d'identité. Un côté pour la course nature (tables 1 à 5) et l'autre pour le trail découverte (tables A à E). Les coureurs sont répartis par ordre alphabétique (table 1 : coureurs de A à F etc...)



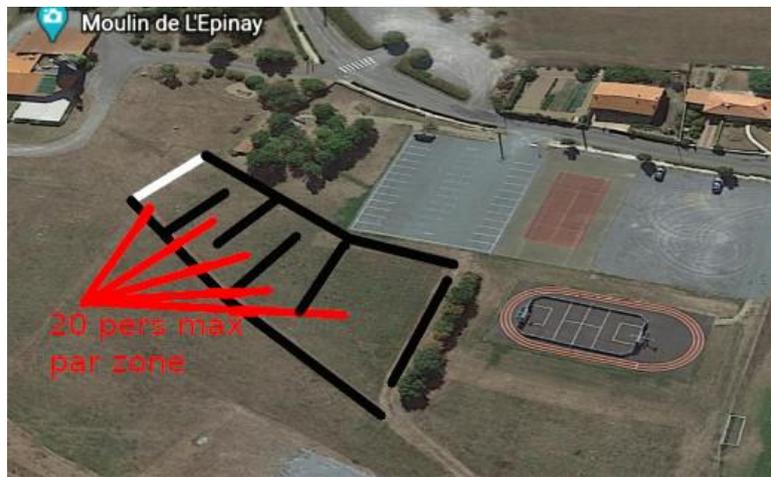
### 4 - La zone d'échauffement

Le terrain de foot est aménagé en couloirs de 100m de long et 8m de large environ pour permettre aux coureurs de s'échauffer. Un sens de circulation est prévu 1 entrée 1 sortie permettant un accès direct à la zone de départ. Il sera demandé aux coureurs de respecter une distance entre chacun sur la zone d'échauffement. La zone d'échauffement est réservée aux coureurs.



### 5 - Le départ

Afin de limiter les contacts nous avons fait le choix d'organiser un départ échelonné, 20 coureurs maximum toutes les minutes. Le premier départ aura lieu à 9h puis 9h01, 9h02, 9h03 etc... La Zone de départ est aménagée de façon à séparer les groupes de coureurs et ainsi limiter les risques de brassage. Dans cette zone et sur **les premiers 500m le port du masque est obligatoire** pour les coureurs. Un panneau sur les circuits indiquera aux coureurs la fin du port du masque obligatoire.

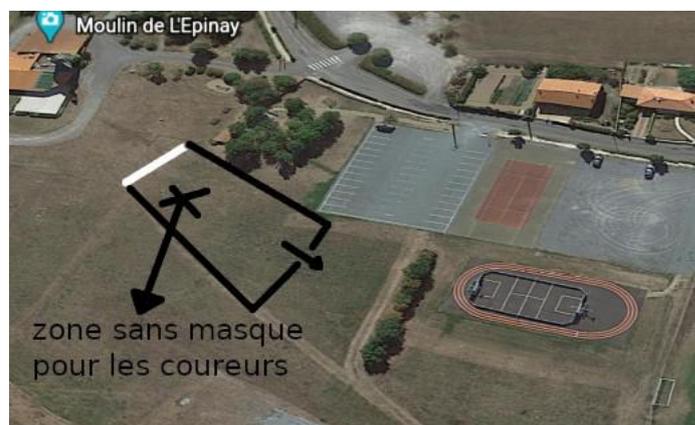


## 6 – Ravitaillement

Au vu du contexte sanitaire actuel aucun ravitaillement ne sera prévu sur le parcours. Les coureurs son invités à s'organiser pour partir avec le nécessaire de ravitaillement. Un ravitaillement est prévu à l'arrivée de la course et se limitera à de l'eau et un « kit solide » par participant en emballage individuel.

## 7 – L'arrivée

Le port du masque est conseillé dans les derniers mètres de la course. Une zone de « décompression » est réservée aux coureurs juste après la ligne d'arrivée. Les participants pourront se ravitailler dans cette zone et le **port du masque sera obligatoire à la sortie de celle-ci.**



# « Trail du Moulin de l'Épinay » 25 avril 2021

## Engagement des coureurs (lutte contre la COVID-19)

**Document à imprimer et à remettre aux organisateurs le jour de la course à la prise du dossard**

Au vu de la situation sanitaire et en tant que coureur participant au Trail du Moulin de l'Épinay, je m'engage à respecter les points suivants :

1. Respecter les gestes barrières en vigueur, gestes rappelés et affichés sur site et dans les différents bâtiments (port du masque, lavage des mains, distanciation physique, jauge...).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - › Port du masque sur la zone de départ / arrivée que je garde avec moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la zone de « décompression » prévue à cet effet.
  - › Courir en respectant au maximum la distanciation physique avec les autres participants.
  - › Éviter de cracher au sol !
  - › Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle.
  - › Ne pas jeter de déchets sur la voie publique, respecter et laisser les lieux publics propres.
  - › Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).
3. Éviter les contacts physiques avec d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement diffuseur de l'épidémie de covid19 si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants.
7. Ne pas prendre le départ si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours ou de la fièvre le jour de la course.
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'équipe de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course (réfèrent Covid-19).

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter :	OUI	NON
Je m'engage à respecter les mesures sanitaires mises en place :	OUI	NON

Nom, prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

Date et Signature :

# « Trail du Moulin de l'Epinay » 25 avril 2021

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité de  père  mère  tuteur

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom:

Prénom :

Né(e) le : ...../...../.....

A participer à la « course nature » (10km)

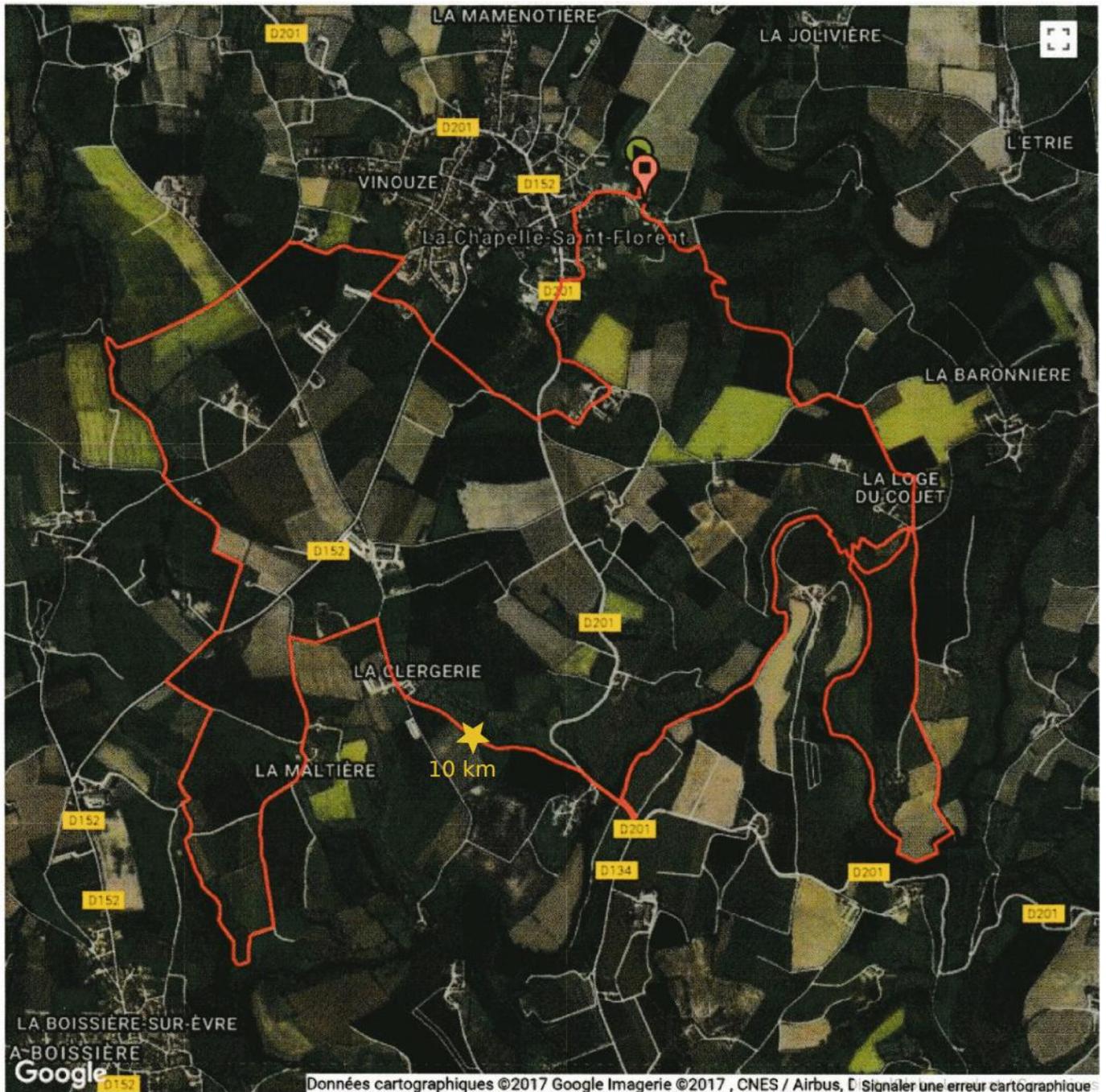
qui se déroulera le 25 avril 2021

Fait à :

Le : ..... /..... / .....

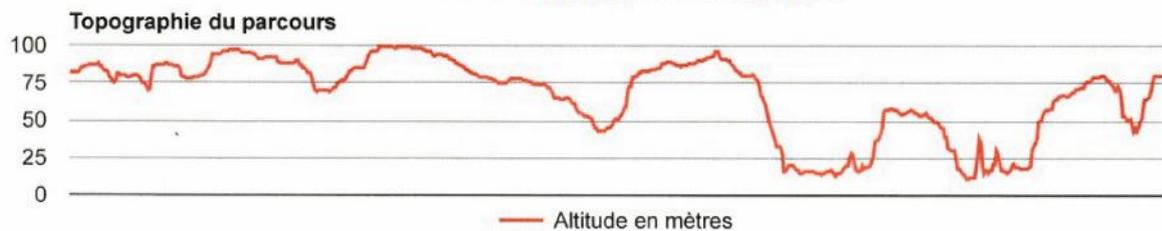
Signature du Responsable Légal

# Plan général Trail découvert 20km



## Mon parcours sportif

Distance : 20013.6 m soit : 20.01 km



# Plan Général course nature 10km



*Mon parcours sportif*  
Distance : 9803.7 m soit : 9.8 km

